

«Pour les emplois et le tourisme»

Et ce n'est pas là le seul argument qu'ils avaient en réserve, comme a pu le faire entendre, au mégaphone, le porte-parole du mouvement, André Tuncq : « Nous soutenons la quinzaine de salariés du Bosquet qui perdront leur emploi, alors que

l'activité touristique de Bandol est liée en grande partie à la capacité d'accueil du Bosquet, qui représente un tiers de la ville. Jusqu'à 50000 personnes par an (...) Et ce serait un manque à gagner considérable pour le commerce local. »

Autant de considérations partagées par la majorité des acteurs locaux. Par le maire

également (notre édition du 07/02) qui, d'ailleurs, était présent. Jean-Paul Joseph a dû affronter, tant bien que mal, huées et critiques d'une foule véhémement : « Le maire, tout seul, sans en informer ses administrés et son conseil municipal, a donné son accord à la préemption, a poursuivi André Tuncq, acclamé. L'inaction de l'équipe en place dans le domaine de la réalisation de logements sociaux depuis le début du mandat a permis au préfet de prendre la main sur la ville. » Après avoir encore reproché au premier magistrat de ne pas vouloir s'opposer au préfet, il se demandait publiquement... tout en connaissant

la réponse : « A-t-il demandé à notre députée ce qu'elle en pense ? A-t-il saisi le ministère de la Justice ? A-t-il demandé le soutien de la communauté d'agglomération ? »

La mort de Bandol?

Il a enfin « souhaité une médiation avec le préfet qui, nous, en sommes certains, aura une vision de ce dossier beaucoup plus claire que celle du maire, après lui avoir exposé nos arguments ». Sinon quoi ? « La mort économique et touristique de Bandol. »

Après la manifestation, M. Tuncq disait encore : « C'est Jean-Paul Joseph qui aurait dû être à ma place der-

rière ce mégaphone, pour défendre les intérêts des Bandolais et lutter contre cette préemption, au lieu de dire "j'ai signé parce que je ne pouvais pas faire autrement".

Une position assumée par le maire, pour qui l'équation est simple : « Les communes ne respectant pas le pourcentage de 25% de logements sociaux sont sanctionnées financièrement par la pénalité SRU, pouvant grimper jusqu'à 1,3 million. Avec les conséquences catastrophiques que cette hausse aurait sur les finances de la ville et, par ricochet, sur la fiscalité locale, pénalisant ainsi tous les Bandolais. »

J. P.

jpoillot@nicematin.fr

général, un terrain ou un immeuble quand celui-ci est mis en vente. Ce qui arrive rarement, du fait du prix souvent élevé du foncier dans le Var. Dans le cas du Bosquet, le prix de vente était tellement bas que l'État a préempté, le 24 janvier dernier. S'il va au bout de sa démarche, l'État chargera l'Établissement public foncier (EPC Paca) de passer un contrat avec un promoteur privé et un bailleur social, qui assureront le financement des travaux d'adaptation des logements. Selon les termes de la préemption, au moins 50 % des habitations seront à caractère social.

«Des pistes pour reclasser les salariés»



Le maire était au centre de la manifestation. Aux uns et aux autres qui lui reprochaient son immobilisme sur la situation, il a redit son impuissance face au pouvoir de préemption de l'État depuis que Bandol a été placé en état de carence de logements sociaux. Il a également annoncé que des « pistes pour reclasser les salariés du Bosquet étaient déjà à l'étude ». Et, il a maintenant que « le point de départ du problème, c'est le prix très

en dessous des prix du marché auquel Le Bosquet a été mis en vente : 8 millions au lieu de 22 millions. Forcément, l'État a sauté sur l'occasion. »

Le groupe Humanis (qui gère Le Bosquet pour le compte de Agirc-Arrco, un groupe de caisse de retraite complémentaire) explique ce prix dérisoire par le fait que « le repreneur s'était engagé, avant que l'État ne préempte, à conserver l'activité et les salariés ».

« Il est totalement illusoire de s'opposer : le préfet ne renoncera pas à préempter. Aucune mairie ne peut s'opposer à la préfecture sur ce type de dossier »

Jean-Paul Joseph

« L'État ne plie que face à la force. Être trop policé ou fébrile ne sert à rien. Demandez aux habitants de Nantes et aux zadistes comment cela se passe ! »

André Tuncq

La direction du Bosquet « ne cautionne pas » la manifestation

Quand le maire a emprunté le mégaphone des manifestants après s'être fait chahuter, il leur a indiqué que « la directrice du Bosquet ne cautionnait pas cette manifestation : elle est en train de négocier avec la préfecture et elle craint que l'image que vous renvoyiez à travers cette manifestation, contre le droit de préemption, ne favorise pas ces

échanges. »

L'information a été confirmée par Nadine Buneta, directrice de la résidence hôtelière, jointe par téléphone. En revanche, elle n'en est pas encore à parler de négociations : « Pour l'instant, absolument rien n'a bougé. Humanis n'a vu personne. Mais nous devons rencontrer le préfet prochainement - et je ne dirais pas

quand, par crainte que certains perturbent ce rendez-vous. Nous allons lui soumettre nos arguments en espérant qu'il revienne sur sa décision. » Selon nos informations, la rencontre doit intervenir durant la première quinzaine de mars. Depuis le début de cette affaire, fin janvier, la préfecture n'a toujours pas donné suite à nos sollicitations.